



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
 DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
 ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU- WISSEMBOURG

**ARRÊTÉ N° 162026 DONNANT
 DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER
 MUNICIPAL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Marc BOURGOIN, conseiller municipal pour une durée de un jour le 20/06/2026.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

M. Marc BOURGOIN assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2

Délégation est également donnée à M. Marc BOURGOIN, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3

Cette délégation est consentie pour une durée de un jour le 20/06/2026.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 12 mai 2026



Le Maire

Sandra RUCK

Accusé de réception en préfecture
 067-216703082-20260512-ARR_162026-AR
 Date de réception préfecture : 20/05/2026